

MÉTIERS

FAMILLES PROFESSIONNELLES
DÉTAILLÉES



CADRES DE LA POSTE ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS




EMPLOI



QUELLES SONT **LES CONDITIONS D'EMPLOI DANS CE MÉTIER** EN RÉGION ?

LE STATUT ET LE TYPE DE CONTRAT¹ DES PERSONNES EXERÇANT CE MÉTIER

98 %
des personnes
exerçant ce métier
sont en emploi
stable

 Cadres de la Poste et des télécommunications
 Cadres de la fonction publique (catégorie A et assimilés)
 Tous métiers



0 %

des personnes exerçant ce
métier sont non salariées
(13 % tous métiers)

8 %

des personnes exerçant ce
métier travaillent à temps
partiel
(18 % tous métiers)

LA CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE DES PERSONNES EXERÇANT CE MÉTIER

100 %

des personnes exerçant ce métier appartiennent à la catégorie «Cadres et professions intellectuelles supérieures»

La moitié des salariés
exerçant ce métier gagnent
plus de

2 694 €

net par mois à temps plein
(1 780 € tous métiers)

Source : Insee - RP au lieu de résidence et DADS-DSN.

Notes :

¹ Les emplois stables regroupent les emplois sans limite de durée, c'est-à-dire les CDI et les titulaires de la fonction publique, ainsi que les non salariés. Les emplois à durée limitée regroupent les emplois aidés (contrat unique d'insertion, d'initiative emploi, d'accompagnement dans l'emploi, avenir, etc.), les stagiaires rémunérés en entreprise et les autres emplois à durée limitée, CDD, contrat court, saisonnier, vacataire, etc. La catégorie non salariés concerne notamment les employeurs et les indépendants.